



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1er novembre 2014, à 15h45

Hôtel Château Laurier
1220, Place George-V Ouest,
Québec, QC, G1R 5B8



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014

AVIS DE CONVOCATION
pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

À tous les membres de **Triathlon Québec**,

Par la présente, vous êtes convoqués à l'**Assemblée générale annuelle (AGA) 2014 de Triathlon Québec** qui se tiendra, le **samedi le 1^{er} novembre 2014, à 15h45** à l'Hôtel Château Laurier, 1220, Place George-V Ouest, Québec (QC), G1R 5B8

En vertu de l'article 13.1 de la Constitution de **Triathlon Québec** :

Article 13.1

L'assemblée générale annuelle de la Corporation est tenue dans les trois (3) mois suivant la fin de l'exercice financier de la Corporation aux endroits et dates déterminés par le Conseil d'administration. La tenue d'une assemblée générale annuelle doit être annoncée au moins 45 jours à l'avance.

À noter qu'à 14h45, au même endroit, aura lieu la réunion des responsables de clubs, des directeurs de courses, des entraîneurs et des athlètes. Cette réunion est ouverte à tous les membres, de même que l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

En vertu de l'article 13.3 de notre Constitution, l'ordre du jour doit comporter au moins les items suivants :

- Présentation des lettres de créances des délégués des membres ordinaires et associés
- Vérification du droit de présence et du droit de vote
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
- Rapport du président
- Rapport du trésorier
- Étude et approbation du rapport financier
- Nomination du vérificateur pour la prochaine année
- Rapports des comités
- Élection des administrateurs
- Affaires nouvelles
- Levée de l'assemblée



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014

ÉLECTIONS 2014

La constitution de **Triathlon Québec** précise la composition et l'ordre d'élection de ses administrateurs :

Article 20 - Conseil d'administration

20.1 Le Conseil d'administration de la Corporation est composé de sept (7) personnes :

- *président*
- *vice-président*
- *trésorier*
- *secrétaire*
- *trois (3) directeurs dont 1 co-opté soit le représentant des officiels.*

20.2 Les administrateurs de la Corporation sont élus pour un mandat de deux (2) ans par les délégués présents des membres en règle lors de l'assemblée générale annuelle. Le président, le secrétaire et deux (2) directeurs sont élus aux années impaires. Le vice-président, le trésorier et un (1) directeur le sont aux années paires.

Le mandat de trois des postes actuels du conseil d'administration est échu :

1. Vice-présidente, Sophie Yergeau (2012-2014)
2. Trésorier, Pierre Lauzon (2012-2014)
3. Directrice, Lise Dubé (2012-2014)

Les **misés en candidatures** pour fins d'élection de ces postes d'administrateurs **doivent parvenir** au secrétariat de la Corporation signées par le responsable d'un club en règle **avant le 13 octobre 2014** prochain. Les candidatures seront transmises aux membres au plus tard le 20 octobre 2013.

Les élections se dérouleront lors de l'AGA. Les mises en candidatures seront ré-ouvertes à l'AGA si aucune candidature n'a été signifiée avant la date limite.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014

Mise en candidature
1^{er} novembre 2014, 15h45
Hôtel Château Laurier, 1220, Place George-V Ouest, Québec (QC), G1R 5B8

Proposée par le club : _____

Date : _____

Nom du responsable du Club : _____ Titre : _____

Signature du responsable du club : _____

Candidats pour le poste de :

Vice-président : _____

Trésorier : _____

Directeur : _____

Je, _____, accepte ma nomination au
poste de _____.

Signature : _____ Date : _____

JJ/MM/AAAA

Retourner le formulaire signé **AVANT le 13 octobre 2014** au bureau de TQ
4545, Av Pierre-de Coubertin, Montréal (Québec), H1V 0B2
ou par courrier électronique à info@triathlonquebec.org